



Paris, le 10 septembre 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Est-ce un crime d'être né tamoul au Sri Lanka ?

Le 11 Février 1996

À Kumarapuram Trincomalle, l'armée sri-lankaise a été accusée d'avoir massacré 26 civils tamouls non armés en utilisant des fusils d'assaut automatiques. Parmi les victimes figuraient six femmes, cinq hommes et 13 enfants. Trente-neuf villageois ont également été blessés dans l'incident horrible.

Les premières audiences ont eu lieu dans les tribunaux de Muttur et les témoins oculaires ont identifié huit membres de l'armée qui alors servaient au camp Dehiwatte à Trincomalee. Citant la situation de guerre, le cas a ensuite été transféré au Cour Suprême de Anuradhapura où les procédures ont commencé après 20 ans. Deux accusés sont déjà morts.

Les accusés ont été inculpés par le procureur général sur 101 accusations distinctes. Les accusés ont été suspendus à la suite de l'armée.

L'audience finale a continué pendant un mois après qu'il a été repris pour l'audition après 20 ans et le jury composé de six membres cinghalais retourné au verdict unanime de ne pas trouver les coupables.

Tous les six caporaux de l'armée ont été acquittés de toutes les charges par le juge Manjula Thilakaratne de Cour Suprême d'Anuradhapura le 27 Juillet 2016, 20 ans après ce massacre qui a tué une trentaine de civils dont le seul crime était d'être né tamoul.

Le 2 janvier 2006

Au milieu des célébrations du Nouvel An sur la plage de Trincomalee, les forces de sécurité sri lankaises ont sélectivement abattu cinq étudiants tamouls, à bout portant, et en ont grièvement blessé deux autres.

En 2006, le Dr Kasippillai Manoharan, dont le fils de 20 ans, Ragihar, faisait partie des cinq jeunes tués, a témoigné lors de l'enquête gouvernementale. Il a décrit un appel téléphonique de son fils, qui a déclaré qu'il était encerclé par les forces de sécurité. Après que le Dr Manoharan se soit précipité sur le front de mer voisin, des soldats l'ont arrêté, mais il a dit avoir entendu des gens crier à l'aide en tamoul, puis des coups de feu. Pendant des mois, des menaces de mort ont été proférées contre

La Maison du Tamil Eelam
 Centre de Protections des Droits du Peuple Tamoul
 28 Place de la Chapelle- 75018 Paris- Siret N° 527 913 933 00018
 Tel : 06 52 72 58 67 – email : mte.france@gmail.com

lui et sa famille et ils ont finalement fui vers le Royaume-Uni, où ils ont obtenu l'asile. Il a ensuite fourni un témoignage vidéo à une commission présidentielle et a déclaré qu'après la fusillade, un haut responsable du gouvernement lui avait offert une maison à Colombo et une école privée pour ses enfants restants s'il se taisait. En 2006, 12 policiers de la Special Task Force ont été arrêtés en lien avec les meurtres, mais ils ont rapidement été relâchés faute de preuves. En juillet 2013, les hommes ont été de nouveau arrêtés puis relâchés trois mois plus tard car aucune procédure n'avait été ouverte à leur encontre. Un acte criminel tuant cinq jeunes dont le seul crime était d'être né tamoul.

Le 4 août 2006

17 travailleurs de l'ONG française Action Contre la Faim, dont quatre femmes, ont été tués d'une balle dans la tête à Muttur, dans la province orientale du Sri Lanka.

ACF avait accusé les forces de l'ordre sri-lankaises d'être responsables de l'assassinat de ses employés et accusé le pays de les avoir protégées, dans un rapport accablant. Considérant que la police sri-lankaise avait « **échoué à conduire une enquête efficace et rigoureuse** », l'ONG réclamait déjà une enquête internationale indépendante.

Ces hommes et femmes identifiés comme travailleurs humanitaires ont été assassinés dans leur bureau alors qu'ils travaillaient pour aider les victimes du tsunami. Depuis, justice n'a toujours pas été rendue. La famille des victimes et l'ONG française Action Contre la Faim continuent d'appeler à la justice et à la poursuite des responsables de ce massacre.

Rarement des travailleurs humanitaires ont été ciblés aussi violemment. La protection des civils et des membres des organisations humanitaires, reste une règle inviolable en temps de guerre, selon les Conventions de Genève. Cette attaque, considéré comme crime de guerre, tua 17 bénévoles dont le seul crime était d'être né tamoul.

Le 14 août 2006

61 étudiantes ont été tuées dans un bombardement aérien planifié à Vallipunam dans la province septentrionale du Sri Lanka.

Il est 7 heures du matin, heure locale, lorsque l'armée sri-lankaise largue pas moins de seize bombes sur l'orphelinat de Sencholai, situé dans la ville de Vallipunam au nord-est du Sri Lanka. Seize bombes lâchées sur un orphelinat qui, en ce lundi matin, regroupait en son sein des orphelines, le personnel de l'établissement ainsi que plusieurs centaines de jeunes filles venues des villes alentours dans le but de pouvoir participer à une formation aux premiers soins. Quel triste clin d'œil de la vie.

Dans ce bombardement qui n'est autre qu'un acte délibéré et prémédité de la part des forces armées et gouvernementales sri lankaises de l'époque, soixante-et-une jeunes filles ont trouvé la mort et plus d'une centaine de civils ont été grièvement blessés, dont certains amputés d'un ou plusieurs membres, toutes des victimes tamoules. Rappelons également que l'orphelinat de Sencholai avait

La Maison du Tamil Eelam
Centre de Protections des Droits du Peuple Tamoul
28 Place de la Chapelle- 75018 Paris- Siret N° 527 913 933 00018
Tel : 06 52 72 58 67 – email : mte.france@gmail.com

été désigner, comme «zone humanitaire » et que ses coordonnées avaient été communiquées et adoptées par le gouvernement sri lankais. Cet acte, ciblé, ne peut donc être une erreur.

Si ce bombardement laisse à penser l'intention délibéré de tuer, l'intention est « génocidaire » mais le gouvernement lui reste campé sur ses positions. Ce dernier affirme avoir bombardé un camp d'entraînement des Tigres de Libération Tamoul et tué des terroristes. Des paroles insoutenables et bien entendu, une explication réfutée par les officiers des Nations Unies qui, après visite sur place, ont démenti toute présence d'armes ou d'installation du mouvement LTTE. Tout ce qui a été retrouvé sur place ce ne sont que des flaques de sang, des corps sans âme, un établissement détruit et des familles brisées ! Transformer un agréable lieu de vie et de partage en un cimetière à ciel ouvert, voilà la seule chose qu'a su faire l'armée sri-lankaise, tuant des dizaines de jeunes femmes dont le seul crime était d'être né tamoul.

La liste est longue, des Tamouls qui sont les cibles de tous les gouvernements cinghalais depuis l'indépendance de l'île en 1948.

L'État du Sri Lanka mène une politique raciale et un nationalisme bouddhiste radical dont les Tamouls et d'autres minorités sont victimes.

Aucun des gouvernements sri lankais successifs n'a agi en faveur des victimes et de leurs familles même si la gravité des crimes a été reconnue par les plus hautes autorités internationales.

L'implication des autorités sri lankaises, leurs efforts pour bloquer toute véritable enquête et les années qui passent, où les militaires sont placés à des postes plus élevés, les condamnés par la justice amnistiés et libérés de prison, et plusieurs cas avec des preuves prouvant leur culpabilité sont libérés rend la situation plus difficile et complexe pour ceux qui attendent justice.

Par la suite, la création d'un Tribunal spécial à dimension internationale, demandée par la Haut-Commissaire du Conseil des droits de l'Homme Mme Bachelet, n'a pas été appliquée par les États membres du Conseil et le Sri Lanka s'oppose à la présence de juges internationaux dans le pays.

Les Tamouls sont victimes de la géopolitique internationale et sont sacrifiés pour l'intérêt des autres. C'est là où nous en sommes aujourd'hui, chaque année, les Tamouls se souviennent de leurs morts et attendent justice.

"Le Sri Lanka reste dans un état de déni du passé, avec des efforts de recherche de la vérité avortés et les plus hauts responsables de l'État refusant de reconnaître les crimes passés."

- Janvier 2021 Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

Contact : Thiruchchoti.T

Relation Publique et Affaires étrangères

Tel : 06 52 72 58 67

Email : mte.france@gmail.com

La Maison du Tamil Eelam
Centre de Protections des Droits du Peuple Tamoul
28 Place de la Chapelle- 75018 Paris- Siret N° 527 913 933 00018
Tel : 06 52 72 58 67 – email : mte.france@gmail.com